

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rémunération des professionnels de santé prescripteurs du vaccin covid-19 Question écrite n° 42004

Texte de la question

M. Damien Pichereau interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la rémunération des professionnels de santé prescripteurs en centre de vaccination covid. En effet, les personnels soignants intervenant sur ces postes ne sont pas tous considérés de la même façon : un montant de 5,40 euros par prescription est versé aux professionnels libéraux conventionnés, mais uniquement à ces professionnels, excluant *de facto* les libéraux remplaçants, les salariés ou les retraités. À l'heure où la lutte contre l'épidémie a mobilisé une large partie du personnel soignant, cette inégalité de traitement ne trouve pas d'explication. Aussi, il souhaite savoir si une correction de cette situation est à l'étude et si celle-ci entend être rétroactive.

Données clés

Auteur: M. Damien Pichereau

Circonscription : Sarthe (1re circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 42004 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 octobre 2021, page 7646

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)